

**Adoptée par l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières lors de sa réunion le 28 août 2009**

**Politique sur la remise des travaux**

Attendu la politique sur la remise des travaux en sciences infirmières;

Attendu les discussions en séance;

Il est proposé par madame Chantal Saint-Pierre, appuyé par madame Louise Dumas, d'adopter la politique suivante sur la remise des travaux en sciences infirmières;

*Tout travail remis en retard ne sera pas accepté par la professeure/chargée de cours. La note zéro sera alors accordée. Vous êtes responsable de conserver une preuve du courriel faisant foi de l'envoi de votre travail.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.